

# L'indignation : quel sens ?

---

## Plan.

### I.) Sens :

- ✓ Définition;
- ✓ Approche psychologique ;
- ✓ Philosophie : de la morale à la politique.

### II°) Orientation :

- ✓ Influencer les choix politiques par la dénonciation ;
- ✓ Protestation possible dans les démocraties ;
- ✓ Quelle efficacité ?

### III°) Question : faut-il s'indigner de tout ?

- ✓ Aspect culturel ;
- ✓ L'Idéologie ;
- ✓ Le primat de l'engagement.

## Sens

**Définition.** Sentiment intermédiaire, entre la résignation et la colère, moteur de la protestation publique, non-violente, face aux atteintes à la dignité, généralement devant l'injustice. D'abord individuelle, l'indignation trouve sa consistance, sans sens, dans la collectivité où elle se partage, engageant une action collective.

Elle suppose le jugement : bien/mal, bon/mauvais, conforme/non conforme.

Dignité : lat. *dignitas*, mériter, mérite. Notion de respect (non de tolérance). Traiter un humain comme un animal ou un instrument nie sa dignité dans un rapport d'inégalité, (indignité et indignités). Sortir de l'expression tenir « en respect »//force de dissuasion, supériorité. Dépasser l'idée de « total respect » comme s'il existait un respect partiel : on n'accepte que les idées correspondant aux siennes.

« Indignez-vous ! » = Résistez !

**Approche psychologique .** Sentiment : état affectif particulier, issu du vécu, générant tristesse et colère, en conscience. On connaît « objectivement » les causes de son désarroi, on se maîtrise en

évitant l'autodestruction, phase ultime de la révolte (ex : immolation). Autrement dit, l'indignation n'exclut pas la raison. Elle ne relève pas de l'émotion, lat. *ex moveo* : qui meut à l'extérieur (ex : passions chez Descartes), en ce qu'elle n'induit pas de réactions violentes. Émotion : trouble violent extériorisé, excluant la raison : elle conduit à des comportements erratiques, inconscients, même envers soi.

*Philosophie : de la morale à la politique. Réaction à la contingence, devant ce qui aurait pu être autrement ou ne pas être.* Attitude éthique, autrement dit, action suivant le principe de la morale, l'indignation en constitue un marqueur. Dans la partie III, limites. Aristote : « Animal politique ». Cf. Kant : morale semble innée, pas son application (acquise). La raison pratique, en revanche soumet les hommes à la morale, en termes de lois : droits et devoirs de l'humanité (respect). Hegel, dans la notion d'éthicité renvoie au rôle de l'État.

Indignation : expression collective d'un mécontentement / dénonciation publique d'injustices diverses.

L'aspect moral se matérialise dans la politique, en ce l'indignation cible des États soumis à la spéculation financière, au détriment de la justice des citoyens, de la dignité de certaines catégories sociales. En France Stéphane Hessel évoque la perte des acquis issus de la Résistance, du CNR de 1943. Les Indignés revendiquent le droit à la dignité de chacun, la décence de la vie : satisfaire les besoins vitaux : alimentation, logement, soin éducation (justice sociale).

l'article 22 : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la Sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article cité par Stéphane Hessel.

L'indignation constitue la toile de fond de nombreuses œuvres artistiques (ex : Resnais, Levi, Penderecki, Picasso...). Roquentin, Raskolnikov, Sorel, Bardamu, Zola (déterminisme social)...

## Orientation

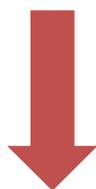
*But.* Bien que non violente, l'indignation consiste à infléchir des choix politiques, de la part des

gouvernants. Comment expliquer cette non-violence ? 1°) Cf. Rousseau (*Contrat social*). En échange de la préservation de sa dignité, le citoyen-sujet confie son pouvoir à l'État matérialisé par un groupe d'hommes (aristocratie = les meilleurs). Il lui confie la chose publique, la *res publica* (république). Il semble incompatible de la nier, puisqu'il l'a élu. N'est-ce pas se nier soi-même ? 2°) Dépassant la théorie, la réalité (les faits) rendent légitime la contestation, lorsque l'État se montre indigne de sa mission. Distinction légal/légitime. Dans un esprit de débat contradictoire, l'homme exprime son indignation dans violence. Dans une république, les arguments suffisent. Le premier consiste à ne pas légitimer la répression violente du pouvoir : on essaie le dialogue, l'écoute du pouvoir devant le nombre de protestataires. Celui vaut qu'on mérite de s'attarder (dignité = mérite). 3°) L'expérience montre une certaine efficacité de la non-violence, l'embarras des accusés.

*De la démocratie en politique* Imagine-t-on un développement durable des Indignés ailleurs que dans des pays démocratiques ? Ce mouvement se révèle comme indice démocratique dans un pays, aussi parce non porté par un appareil politique. Il se distingue de la manifestation initiée par des syndicats, par exemple, tampon absorbant des mécontentements, ritualisée parce qu'autorisée et rythmée par l'État. L'occupation de l'espace public, du lieu comme de la médiatisation, dans une société de communication (TV, réseaux sociaux), symbole de la chose publique (place publique/jeu de mots) s'oppose davantage au pouvoir que les manifs car s'affranchit des autorisations. La maîtrise de la foule (non-violence) interpelle les badauds et les spectateurs des medias. On note, dans une société communicationnelle l'internationalisation du mouvement. Ex : les US évoquant les « banksters ».

Internationalisation de la non-violence // utopie ? En même temps, internationalisation de la violence (divers mouvements).

*Quelle efficacité ?* Épuisement, éclatement, récupération, glissement vers la violence ? Les gouvernements jouent le « money-time ». Il compte sur un affaissement de l'indignation à la résignation. Ils espèrent sa récupération par divers appareils d'opposants (syndicats, partis extrêmes, infiltrations diverses), qui légitimerait interdiction, arrestation (déjà en route) et répression. D'ailleurs, les Indignés suivent différents mouvements : Geração à rasca (génération à la traîne/Portugal), ¡Democracia Real Ya!, ATTAC, Anonymous, NoLesVotes et Juventud sin Futuro (Espagne). Apolitiques, ces organisations refusent toute aide ou affiliation des partis politiques. La récupération favoriserait la violence. L'indignation, en tant que mouvement contestataire reconnu, contiendrait-il sa propre disparition ? Les Indignés, ± assimilés par le masque Guy Fawkes, BD anglaise des années 90, (V comme Vendetta) aux hacktivistes, aux Anonymous, perdent déjà une légitimité. L'histoire indiquera la portée de leur action. Hessel soutient, démontre l'efficacité de « l'insurrection non-violente. »



## Peut-on s'indigner de tout ?

*L'homme, un être culturel.* Plasticité cérébrale, éducation : de la cognition des sentiments, de la raison : du jugement. Un jeune Afghan s'indigne-t-il des mêmes événements qu'un jeune

Français ? Les sentiments, voire les émotions (les causes et l'expression de la honte diffèrent d'une culture à une autre) relèvent de l'éducation. Elle procède d'allers et retours entre sentiments et raison, plus assujettie encore à la culture.

- Pouvoir et sujet d'indignation relatifs à une culture.

*L'idéologie.* Dans une démocratie, la contestation se dissout dans le discours politique, même si elle relève du militantisme. Stigmatiser une œuvre contestataire offre une forte publicité.

Stéphane Hessel, dans le dernier *Magazine Littéraire* : « Il faut s'indigner de tout ! ». Comme toute formule totalisante, elle requiert une nuance. S'indigner suppose un appareil critique solide ≠ opinion ⇒ méfiance à l'égard des idéologies, dont la religion (Distinction religion ouverte/religion fermée, Bergson). Pris par l'idéologie, dans une démocratie perdue, l'indignation se réduit à l'obéissance. L'injonction « Indignez-vous ! » perd alors le sens que Hessel lui attribue.

- Impossibilité de s'indigner suivant une justice universelle.

*Engagez-vous qu'il disait.* Dans « Cherchez et vous trouverez les raisons de l'indignation : la faculté d'indignation et l'engagement qui en est la conséquence ».

« Les raisons [de s'indigner] sont nées moins d'une émotion que d'une volonté d'engagement ».

- Impossibilité d'expression de l'indignation sans engagement.

## Conclusion.

Extrait du *Rouge et le Noir*.

Camus, in *Les Justes* : « « Nous ne sommes pas de ce monde, nous sommes des justes. » »